

La pêche aux truites Relance

Bonjour à toutes et tous !

Félicitations pour votre investissement ! Vous vous êtes posé beaucoup de questions et vous avez proposé des réponses variées et souvent pertinentes. Nous sommes sûrs que vous arriverez à proposer des quotas adaptés, permettant à la mamie de se régaler et de faire vivre son bassin.

Nous avons demandé à la fédération de pêche plus d'informations, afin de répondre de manière précise à vos questions.

Contexte du problème

Il y a seulement deux truites au moment du lâcher, à proportions égales de femelles et de mâles. Les proportions resteront égales au moment des éclosions et à tout âge. On ne prévoit pas d'autre lâcher.

Les truites peuvent vivre jusqu'à un âge maximal de 6 ans, sauf si elles sont pêchées.

On sait que l'écosystème, formé du bassin et des espèces animales et végétales qu'il accueille, permet à un maximum de 100 truites de vivre. Si la population dépasse ce seuil, les alevins (ou bébés truites) ne pourront pas survivre, car ils seront mangés par les truites plus grandes.

On sait aussi que au-delà de un an, les truites peuvent se faire manger par des prédateurs. On peut compter que la moitié de la population de truites entre un an et 3 ans disparaît ainsi.

Les quotas de pêche

Les quotas fixent les conditions selon lesquelles une personne qui pêche peut conserver ou non la truite pêchée, sans quoi il faut la relâcher. La fédération préconise d'utiliser une taille minimale, sans distinction de sexe, pour fixer les quotas. Si une truite pêchée mesure au moins cette taille minimale, alors elle peut être prélevée, sinon elle doit être remise à l'eau. Cette taille minimale peut être fixée pour une durée indéterminée ou évoluer selon les années.

Afin de ne pas perturber la reproduction, la pêche est totalement interdite en hiver.

Notre objectif

On nous demande de planifier des quotas sur les 12 prochaines années pour pouvoir déguster un maximum de truite.

Nous devons donc choisir des quotas et estimer la taille de truites que l'on pourra pêcher en les respectant. La fédération choisira les quotas permettant de pêcher une masse maximale.

Nous avons hâte de lire vos travaux. Pensez à les déposer le plus souvent possible sur le forum pour échanger avec vos classes partenaires !

L'équipe Veigalier